



LES 10 VACANCES POUR TOUS PRÉCONISATIONS D'ATD QUART MONDE

A l'issue du Comité interministériel du 14 mai consacré au tourisme, le Premier Ministre a annoncé une concertation afin de définir « *un plan plus particulièrement consacré au tourisme social pour faire en sorte que tous ceux qui ont vécu, dans les conditions parfois les plus dures, le confinement, puissent avoir un accès plus facile à des déplacements, des voyages, des opérations de tourisme social.* »

Le mouvement ATD Quart Monde demande à participer à cette concertation et formule 10 préconisations immédiates articulées autour de 5 axes :

- reconnaître le droit au tourisme pour tous ;
- augmenter les moyens solidaires consacrés aux vacances des plus pauvres ;
- encourager et conforter l'accès aux vacances et aux loisirs pour les jeunes ;
- préserver les missions et le statut de l'Agence Nationale des chèques vacances ;
- harmoniser les politiques des Caisses d'Allocations Familiales.

Ces dix préconisations s'inscrivent dans le droit fil de l'article 140 de la Loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions qui consacre comme objectif national l'égal accès de tous aux vacances et aux loisirs.

Pour rappel, plus d'un Français sur trois, dont 3 millions d'enfants, ne partent pas en vacances. Au-delà de ce chiffre se cachent par ailleurs de fortes

disparités : selon une étude menée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), 40 % des personnes aux revenus inférieurs à 1 200 euros mensuels ont quitté leur domicile pour des congés en 2014, contre 86 % de celles qui disposent de plus de 3 000 euros. Des chiffres qui restent stables depuis plusieurs années, mais qui risquent de se creuser davantage cet été avec la crise actuelle.

Encore considérées comme un luxe par beaucoup, les vacances permettent pourtant aux personnes en situation de pauvreté de s'évader du quotidien, de se ressourcer et de reprendre des forces pour envisager l'avenir. Pour les parents dont les enfants sont placés, c'est aussi l'occasion de partager un temps en famille. Une soupape d'autant plus importante après cette longue période de confinement.

AXE 1

Reconnaître le droit au tourisme pour tous.

Cela suppose des politiques publiques n'excluant personne et bannissant des expressions publiques le terme « tourisme social », signe de stigmatisation.

Préconisation n°1 : confirmer l'expression « tourisme pour tous » en abandonnant définitivement celle du « tourisme social ».

AXE 2

Augmenter les moyens solidaires consacrés aux vacances des plus pauvres.

La période de confinement a été durement vécue par les personnes les plus vulnérables et les impacts de la crise sanitaire vont s'aggraver dans les mois et années qui viennent. Aussi, il est primordial de pouvoir mobiliser des moyens conséquents pour garantir un niveau d'engagement important dans un contexte d'explosion prévisible de la demande sociale à court et moyen terme. ATD Quart Monde se félicite des mesures exceptionnelles décidées par l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour favoriser des séjours de vacances ainsi que du fait que le Gouvernement ait renoncé à prélever 30M€ sur les réserves de cet établissement public pour financer le fond de solidarité des entreprises touchées par le Covid19.

Préconisation n°2 : sanctuariser les 30M€ et les affecter sur plusieurs années aux politiques sociales déployées par l'ANCV en direction des publics les plus pauvres relevant du champ de ses missions : familles, jeunes de 16 à 25 ans, personnes isolées, seniors, valides ou en situation de handicap.

Préconisation n° 3 : pérenniser sur plusieurs années les dispositions déjà prises par l'ANCV (raccourcissement du nombre de nuitées, plusieurs séjours possibles dans l'année, augmentation de la contribution moyenne journalière par personne).

Préconisation n° 4 : solidifier le taux – environ 80% - des excédents de gestion de l'ANCV consacré aux politiques sociales.

AXE 3

Encourager et conforter l'accès aux vacances et aux loisirs pour les jeunes

Les jeunes les plus pauvres ont été particulièrement affectés par la période de confinement et risquent de subir plus que d'autres les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire. Des dispositions particulières méritent donc d'être prises rapidement pour surmonter les obstacles aux départs.

Préconisation n°5 : Déployer une campagne de sensibilisation au droit aux vacances, aux loisirs envers et avec les jeunes les plus vulnérables

Préconisation n°6 : Identifier les jeunes qui ne partent jamais en vacances et les accompagner dans un projet de vacances.

AXE 4

Préserver les missions et le statut de l'Agence Nationale des chèques vacances.

Des ministres ont suggéré d'ouvrir à des opérateurs concurrents l'émission des chèques vacances. Cette idée n'est pas nouvelle mais, comme ATD Quart Monde l'a explicité à diverses reprises, un changement de statut aurait des conséquences très négatives sur la mutualisation solidaire organisée par cet établissement public pour le financement des vacances des plus pauvres. Par ailleurs, les Chèques Vacances distribués par l'ANCV constituent parfois la seule contribution financière pour les séjours de nombreuses personnes (jeunes, adultes isolés, seniors) et ils sont identiques quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle de leur utilisateur ; dispositif auquel est très attaché ATD Quart Monde car il ne porte aucune marque de stigmatisation.

Préconisation n°7 : Préserver l'émission et la diffusion des chèques vacances par l'ANCV ; conforter son modèle économique, ses missions et son statut d'établissement public .

AXE 5

Harmoniser les politiques des Caisses d'Allocations Familiales

L'aide aux vacances des CAF pour les allocataires n'est pas une obligation. Une seule aide est attribuée par foyer et par an. Les critères d'éligibilité ainsi que les budgets dédiés aux vacances sont différents d'une CAF à l'autre et changent chaque année. Enfin, lorsque les budgets dédiés aux vacances sont épuisés, les personnes qui pouvaient y avoir recours compte tenu de leur quotient familial ne reçoivent aucune aide.

Préconisation n°8 : Assurer une égalité d'accès et de traitement des allocataires des CAF en matière de financement du droit aux vacances.

Préconisation n° 9 : Garantir aux familles ayant droit aux aides vacances leur versement quelque soit la date de leur demande.

Préconisation n°10 : Permettre aux familles de cumuler un séjour familial avec un séjour en centre de vacances/colonies pour enfants.

CONTACT PRESSE



emilie.perraudin@atd-quartmonde.org
06 28 61 69 05